

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 38
POUR : 38
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
9 mai 2023
Date d'affichage :
9 mai 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Sylvie CHARPIGNON, absente excusée (représentée par Alain RIOTTE) - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -

Absents excusés : Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE - Christophe CHEYSSON -

Absents : Jean-Marie MAURICE - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MOULINS EN TONNERROIS
CONVENTION DE SERVITUDES AVEC WEB ENERGY POUR L'UTILISATION D'UNE VOIE
INTERCOMMUNALE**

La société WEB ENERGIE DU VENT envisage de réaliser un parc solaire sur la commune de MOULINS EN TONNERROIS. A cette fin, il est proposé à la Communauté de Communes de signer une promesse de convention de servitudes relative à l'utilisation de la VI 17 NY à des fins d'accès au parc solaire, de passage de câbles et de servitudes techniques.

Ces servitudes concernent la durée de la construction, de l'exploitation, et du démontage des modules photovoltaïques.

La signature à venir de la convention est subordonnée aux résultats des futures études de faisabilité et des études de sol. Elle entraînera le versement d'une redevance d'un montant de 3 €/ml/an, soit environ 3 240 € pour la servitude d'accès, de passage de câbles souterrains et de servitude technique.

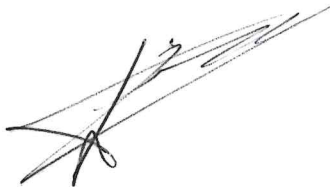
La réalisation d'un premier état des lieux est prévue à compter de la signature de la promesse de convention. Tous les frais seront à la charge de WEB ENERGIE DU VENT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix POUR et 1 abstention (Daniel RAVERAT),

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que les pièces annexes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 22/05/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2023

Application agréée E-legalite.com